



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU JEUDI 6 AVRIL 2023 A 18H**

Présents :

M. Alain BRÉZAUDY – Maire, Mme Martine MAYOUSSE – 1^{ère} Adjointe, M. Hervé BROUSSE – 2^{ème} Adjoint, Mme Géraldine DEPIERRE – 3^{ème} Adjointe, M. Jean-Louis QUICHAUD – 4^{ème} Adjoint, Mme Amélie MAINGOUTAUD - 5^{ème} Adjointe,
Mme RATTIER Michelle, M. Christian DUFOUR, Mme Martine DESSEX, M. Christian LEVEQUE, Mme Andrée DELAGE, M. Serge DESBORDES, M. Thierry JOUANDOU, M. Christian JULIEN

Absente excusée représentée :

Mme Célia LEVRAUT, représentée par Serge DESBORDES
Mme Florence BOISSET, représentée par André DELAGE
Mme Sandra BOUTIN, représentée par Géraldine DEPIERRE
M. DUCHASSAING Bernard, représenté par Jean-Louis QUICHAUD
M. DES-BREST Daniel, représenté par Thierry JOUANDOU

Secrétaire de séance :

M. QUICHAUD Jean-Louis

M. Alain BRÉZAUDY, Maire, ouvre la séance à 18h, et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire remercie de leur présence M. LOUVET, Conseiller aux décideurs locaux, ainsi que les deux Secrétaires, Mme PLAS Emilie et Mme ROULIERE Jessica.

M. le Maire :

- fait état de l'ensemble des indemnités annuelles perçues par chaque élu, comme prévu par la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019
- demande l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 Février 2023.

Vote : 19 VOIX POUR

- présente l'ordre du jour du Conseil Municipal et demande l'ajout d'une délibération sur l'instauration d'un tarif pour l'occupation des locaux lors des expositions estivales.

Mme Martine MAYOUSSE, 1^{ère} Adjointe, assurera la présidence pour le vote du Compte Administratif de chaque budget (Lotissement – Assainissement – Principal), le Maire ne devant pas prendre part à ces votes.

I- COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

1) « LOTISSEMENT DE LA TRANCHARDIE »

Présenté par Monsieur le Maire, le compte fait apparaître pour la section de fonctionnement :

Dépenses : 32 130.50 €

Recettes : 86 616.49 €

Soit un résultat de 65 407.61 € avec le report de 2021.

Sept lots ont été cédés en 2022 mais les ventes se trouvent actuellement freinées alors que les travaux coûtent plus chers avec l'inflation et les demandes de financement bancaire plus difficiles à obtenir.

et pour la section d'investissement :

Dépenses : 32 130.24 €

Recettes : 0 €

Soit un résultat de – 239 536.87 € avec le report de 2021.

Vote du compte administratif 2022 : 18 VOIX POUR

Vote du compte de gestion 2022 et de l'affectation des résultats : 19 VOIX POUR

M. LOUVET intervient pour apporter ses commentaires et précisions sur le budget : la valeur du stock a baissé du fait des ventes et des travaux en simultanée.

2) « ASSAINISSEMENT »

Présenté par Monsieur le Maire, le compte fait apparaître pour la section de fonctionnement :

Dépenses : 63 926.53 €

Recettes : 124 134.54 €

Soit un résultat de 218 888.56 € avec le report de 2021.

et pour la section d'investissement :

Dépenses : 167 697.72 €

Recettes : 146 330.08 €

Soit un résultat de 77 961.87 € avec le report de 2021.

Un prêt de 100 000 € a été contracté en 2013 pour les travaux d'assainissement de Chareilles. Il reste 38 333.21 € à rembourser sur 6 ans.

Vote du compte administratif 2022 : 18 VOIX POUR

Vote du compte de gestion 2022 et de l'affectation des résultats : 19 VOIX POUR

3) BUDGET « PRINCIPAL »

Présenté par M. le Maire, il se décompose comme suit :

- Dépenses d'Investissement : 637 805.39 €
- Recettes d'Investissement : 751 314.37 €

Soit un résultat de – 177 148.44 € avec le report de 2021.

- Dépenses de Fonctionnement : 1 666 980.38 €
- Recettes de Fonctionnement : 2 008 363.03 €

Soit un résultat de 673 578.12 € avec le report de 2021.

Il précise que 3 emprunts pour un total de 1 000 000 € de capital à l'origine sont en cours (maison de santé, école maternelle, salle de Lageyrat). Il reste 489 485 € à rembourser sur 9 ans.

Le budget présente un excédent de clôture de 334 727.68 € à reporter au budget 2023.

Vote du compte administratif 2022 : 18 VOIX POUR

Vote du compte de gestion 2022 et de l'affectation des résultats : 19 VOIX POUR

M. LOUVET intervient pour apporter ses commentaires et précisions.

Il présente un graphique analysant l'attractivité de la commune en fonction de 4 critères (capacité à investir, capacité à mobiliser des ressources externes, dynamique d'investissement, marges de manœuvre de gestion) : Châlus obtient une note de 16/20.

Il détaille l'évolution des charges par rapport aux produits : entre 2021 et 2022, il y a eu + 7.4% de charges contre -0.9% de produits.

Il précise que la Commune a une très bonne capacité d'autofinancement nette (+ 284 000 € en 2022 contre 281 000 € en 2021).

Il indique que les charges « rigides » (personnel, contributions obligatoires, emprunt) représentent 40.97 % ce qui est un bon niveau (la moyenne est de 44 %). Sur 100 € de recette, la Commune utilise 40.97 € pour les dépenses obligatoires.

Les réserves de la Commune sont d'environ 500 000 € (fond de roulement) ce qui permet de couvrir 113 jours de charges réelles de fonctionnement.

L'endettement est très faible : il correspond à 1.4 années de Capacité d'Autofinancement contre une moyenne de 3 années.

Il conclut en indiquant que la Commune a une très bonne stabilité financière mais qu'il faut être vigilant sur l'évolution des charges et produits.

II- BUDGETS PRIMITIFS 2023

1) BUDGET « LOTISSEMENT DE LA TRANCHARDIE »

Après détail :

- Section de fonctionnement : 586 857.61 €
- section d'investissement : 699 536.87 €

Soit un budget total de 1 286 394.48 €.

Vote: 19 VOIX POUR

2) BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Après détail :

- Section de fonctionnement : 339 867.56 € (en hausse par rapport à 2022).
- Section d'investissement : 489 126.43 €

Soit un budget total de 828 993.99 €.

Le Maire précise que le diagnostic communal d'assainissement collectif en cours a pris du retard du fait du manque d'eau dans les nappes phréatiques et que sans le résultat de ce diagnostic, il n'est pas possible de situer les priorités en terme de gros travaux. Les sommes sont donc affectées sur des petits programmes pour 2023.

Vote: 19 VOIX POUR

3) BUDGET « PRINCIPAL »

- Vote des subventions aux Associations :

Le montant accordé s'élève à 24 715 € contre 23 773 € en 2022. Il est précisé que les subventions exceptionnelles demandées ne sont versées que sur justificatif.

Vote : 19 VOIX POUR

➤ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, la stabilité des taux d'imposition des 3 taxes.

En effet, en 2023, l'Etat augmente de 7.1 % la base de la valeur locative ce qui crée de fait une augmentation des bases d'imposition pour la Commune sans changer les taux (+ 50 000 €). Il précise également que la Communauté de Communes a voté une hausse de ses taux.

Il propose donc de ne pas augmenter ceux de la Commune.

Les taux resteraient donc inchangés pour l'année 2023 et ce, depuis plusieurs années :

- Foncier bâti : 20.27 % (taux communal) et 18.96 % (taux départemental)
- Foncier non bâti : 76.93 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.55 %

Vote : 19 VOIX POUR

➤ Participation du Budget principal au Budget Assainissement pour les eaux pluviales :

Elle s'élève à 22 147 € € pour l'année 2023.

Elle correspond à 50 % des amortissements + 50 % des intérêts d'emprunts.

Vote : 19 VOIX POUR

➤ Programmes d'investissement 2023 :

Les différents programmes sont :

- Vidéoprotection, reliures état civil, écran mural...
- Eglise de Lageyrat – rénovation et vitraux
- Parking cimetière, grosses réparations de voiries communales
- Toilettes publiques, mobilier urbain
- Extension réseaux électriques (enfouissement et sécurisation)
- Eclairage public (effacement, stade, la Tranchardie...)
- Extension maison de santé
- Aires de jeux (agrès parc rural, gare)
- Acquisitions foncières
- Parc rural – bâtiments + aménagements extérieurs
- Aménagement centre bourg – 3^{ème} phase tranche 1 + étude Petite Ville de Demain + Placette Tilleul
- Citerne souple piscine – récupération d'eau
- Matériel pour atelier municipal
- Mobilier et matériel pour écoles
- Etude pour aménagement Rue Chabrol
- ...

Le total des investissements prévus s'élève à 1 949 676 €.

Le budget principal pour 2023 présenté en détail en fonctionnement et investissement s'équilibre comme suit :

- En Fonctionnement : 2 453 709 €
- En Investissement : 2 235 254.40 €

Soit un budget total de 4 688 963.40 €.

M. LOUVET précise que la nouvelle nomenclature M57 tend à ressembler à celle du privé, plus moderne et plus lisible à terme.

Vote du budget communal : 19 VOIX POUR

Demandes de subventions : Contrats Territoriaux Départementaux 2023 et Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023

Au titre du DSIL :

Demandes de subventions pour la toiture de l'école primaire (32 833.85 € HT), l'isolation et la toiture de la salle des permanences (46 653.30 € HT) et le sol du gymnase (107 940 € HT)

Au titre des CTD :

Demandes de subventions pour la toiture de l'école primaire et le sol du gymnase, la cuve de récupération de l'eau de piscine (22 424.50 € HT) et des agrès pour le parc rural (29 627 € HC pour 9 points)

Au titre des CDDI : extension et réaménagement de la maison de santé

Vote : 19 VOIX POUR

Transports scolaires : Tarifs pour les 3 années scolaires à venir

La Région a prévu d'augmenter ses tarifs de 3.5% tous les ans sur les 3 prochaines années (rentrées 2023 à 2025),

sauf pour la première tranche de quotient familial et pour la navette qui restent à 30 €.

Il convient de décider de la participation de la Commune sur ces tarifs : soit garder la même participation soit suivre l'augmentation de 3.5%.

Si on suit la hausse, cela représente en moyenne une participation d'un euro de plus par an et par enfant, ce qui ne constitue pas une grosse charge supplémentaire pour la commune.

D'autre part, la Région a décidé d'un nouveau tarif de 24 € pour les enfants inscrits après les vacances de printemps (même tarif sur 3 ans). Il est demandé si la Commune souhaite prendre en charge une partie.

Après débat, il est proposé de suivre l'augmentation de 3.5% pour l'aide de la Commune mais de ne pas participer au tarif de 24 €.

Vote : 19 VOIX POUR

Voiries communales : convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de fauchage des bas-côtés

Il convient de refaire un appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché de fauchage des bas-côtés à compter de 2023, qui concerne les communes de Nexon, Châlus, Janailhac, Flavignac, Les Cars, La Meyze, Saint Priest Ligoure et La Roche l'Abeille.

Il s'agira d'un marché de 2 ans (2023-2024).

La Commission d'Appel d'Offres est constituée d'un représentant de chaque Commune, qu'il convient de nommer : M. DUFOUR Christian se propose pour Châlus.

La Commune de Nexon sera coordonnatrice du groupement.

Vote : 19 VOIX POUR

Bâtiment communal : Impasse de Buas – Projet de location partielle

M. FILLEUL, artisan châlusien, exerce actuellement dans un bâtiment Impasse de Buas, qui vient d'être vendu. Le propriétaire lui demande de quitter les lieux au 30 avril 2023.

Il cherche un nouveau local pour son activité de sciage et rabotage de bois.

La Commune possède un bâtiment de 300m² Impasse de Buas, dans lequel 100m² pourraient être mis à sa disposition, en prévoyant un cloisonnage simple (peu de stock).

Le local se situerait en rez-de-chaussée et un loyer de 180 €/mois lui serait demandé (correspondant à ce qu'il paie actuellement).

Il est proposé de conclure une convention d'occupation précaire pour 3 ans plutôt qu'un bail commercial.

Vote : 19 VOIX POUR

Terrain des Granges : création du parc rural – location précaire – modification

Actuellement, les parcelles formant le futur parc rural du Vallon des Granges sont exploitées par 2 agriculteurs dans le cadre d'une location précaire : M. TROUBA paie 863,60 € et M. DESSEX paie 970.77 €.

Avec les travaux d'aménagement du parc, l'exploitation de ces terres va être fortement impactée ce qui implique de revoir le montant de ces loyers.

Après discussion, il s'avère que ce sont principalement les terres de M. DESSEX qui sont impactées pour le moment : seulement un tiers sera utilisable en 2023 (notamment du fait de la zone humide et des cheminements créés).

Pour M. TROUBA, peu d'impact sur son exploitation pour 2023.

Il est proposé de diviser le loyer par 3 pour M. DESSEX pour l'année 2023, soit de le baisser à 320 €, et de ne pas toucher à celui de M. TROUBA, puis de revoir les 2 loyers pour 2024 en fonction de l'avancée des travaux du parc.

Vote : 18 VOIX POUR - 1 ABSTENTION

Personnel

➤ Création des emplois saisonniers

Il convient de prévoir l'embauche de :

- MNS et BNSSA pour la surveillance de la piscine entre Juin et Septembre 2023 (en passant par l'agence PROSPORT)
- D'agents techniques et d'animation pour la tenue des expositions estivales, du bar de la piscine, de l'accueil piscine et de l'entretien de la Commune
- D'un agent pour accompagner un élève en situation de handicap sur le temps de repas jusqu'à la fin de l'année scolaire
- D'un agent technique pour le remplacement d'un agent partant à la retraite pour la période de juin à août 2023

Vote : 19 VOIX POUR

➤ Régularisation : tableau des effectifs

En septembre 2022, la délibération modifiant le tableau des effectifs a reçu un retour de la Préfecture demandant l'avis du Comité Technique pour la suppression de 2 postes (adjoint technique et adjoint d'animation).

Le Comité Technique a été saisi et a rendu un avis favorable en janvier 2023.

Il convient donc de reprendre la délibération de septembre en précisant cet avis.

Vote : 19 VOIX POUR

Tarifs pour exposants estivaux

Il est proposé de créer un tarif pour l'occupation des locaux dédiés aux expositions estivales en centre-ville. Un loyer de 25 €/mois est proposé.

Vote : 19 VOIX POUR

M. le Maire déclare la clôture de la séance à 22h30.

La secrétaire de séance,

Jean-Louis QUICHAUD

Le Maire,

Alain BRÉZAUDY